



PERIODIQUE TRIMESTRIEL DE L'A.S.B.L "La Porte Ouverte"

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| <i>Editorial</i> | page 1 |
| * | |
| Compte rendu de la conférence-débat du 4.3.98 "L'enfant et ses deux familles" par le Dr VERVIER, pédopsychiatre | page 2 |
| * | |
| Compte rendu de la rencontre-débat du 21.11.97 à HABAY sur le thème: "Le service de placement." | page 7 |
| * | |
| Rapport d'activités mars 97 - mars 98 | page 9 |
| * | |
| Rapport de l'Assemblée Générale du 28.3.98 | page 13 |
| * | |
| Synthèse de deux journées de formation présentées par le Dr H. VAN GIJSEGHEM sur le thème de <i>la maltraitance sexuelle</i> | page 16 |
| * | |
| AGENDA | |
| - soirée-rencontre entre F.A. le 13.05.98 à VERVIERS "Etre famille d'accueil ?..." | page 25 |
| - journée-barbecue à Thiaumont (Habay) le 20.09.98 | |
| * | |
| Infos-Cotisation | page 26 |
| * | |
| ANNEXE: le code de déontologie | I à VII |

| |
|-----------|
| EDITORIAL |
|-----------|

Bonjour !

Différents articles de ce journal invitent à approfondir la réflexion concernant l'accueil d'un enfant en famille.

Lors de la soirée du 27.11.97 à HABAY ainsi que lors de la conférence du Dr VERVIER, des questions essentielles furent posées:

- quelles sont les blessures d'un enfant confié en accueil (et donc séparé de sa famille), quels sont ses besoins ?
- comment, pourquoi écouter l'enfant accueilli ? Qu'a-t-il à nous dire ? Pourquoi préparer l'accueil avec lui ?
- certaines dispositions du décret ne sont-elles pas en contradiction avec les besoins de l'enfant en accueil,
- ...

Par ailleurs, le Dr VAN GIJSEGHEM nous interroge quant au bien-fondé de nos programmes de prévention de l'abus sexuel et quant à l'attitude à avoir envers un enfant abusé ou supposé abusé. Tout parent peut se sentir interpellé car nos enfants, accueillis ou non, bénéficient souvent de tels programmes à l'école.

Le rapport d'activités vous permettra de constater que nous avons eu plusieurs contacts avec des instances officielles :

- pour réfléchir à la façon dont le décret est appliqué ; (dysfonctionnements, quid de l'écoute de l'enfant pourtant mise en évidence dans le décret) ;
- pour réfléchir à certaines dispositions du décret qui posent problème (ex : la situation des enfants en accueil depuis plusieurs années n'est pas spécifiquement envisagée).

Nous avons commencé à nous informer concernant l'organisation de l'accueil dans d'autres pays européens, concernant le point de vue des pédopsychiatres et des psychologues. Nous nous sommes organisés en petits groupes de travail ... si un sujet, un objectif vous intéresse particulièrement, n'hésitez pas à nous contacter !

Vous trouverez en annexe détachable, le code de déontologie à respecter par tous les intervenants du secteur de l'aide à la jeunesse. Les articles 2 et 8 notamment peuvent nous aider à défendre l'intérêt de notre enfant en accueil lors des contacts avec le S.A.J. ou le S.P.J.

Enfin, le 28 mars, après notre Assemblée Générale, nous avons vécu une soirée sur le thème « Les droits de l'enfant en Europe - L'écoute de l'enfant, mythe ou réalité ? » qui fut particulièrement intéressante dans la mesure où elle réunissait des orateurs d'horizons différents : Mr GRAVA, du Cabinet de Mme ONKELINX, Mr LEONARD, du service du délégué général aux droits de l'enfant, et le Dr LERMINIAUX, responsable du service de pédopsychiatrie au CHR de Liège; Mr RIOUX, directeur d'un S.P.J. nous a également partagé sa réflexion. Vous en trouverez le compte rendu dans notre prochain journal.

Bonne découverte !

Compte-rendu de la conférence-débat présentée par le Dr VERVIER,
pédopsychiatre, le 4 mars 1998 à Habay-la-Neuve.

L'enfant et ses deux familles.

Contexte historique

Le Dr VERVIER nous retrace d'abord brièvement l'historique du placement familial. Celui-ci existe depuis plusieurs siècles. Il concerne d'abord essentiellement les enfants abandonnés (le Dr VERVIER nous renvoie à la Charte de Saint-Vincent de Paul, qui au 16^e siècle fonda notamment l'œuvre des Enfants Trouvés). En bénéficient par la suite des enfants connaissant des problèmes de santé ou des problèmes sociaux (notion de placement thérapeutique).

Le placement familial existe aussi pour des adultes connaissant des problèmes mentaux (Geel, Lierneux).

Dans les années 75-80, à partir des découvertes des psychologues et des pédagogues sur les effets nocifs des premières séparations mère-enfant, le regard sur les placements familiaux devient très critique.

Dans la pratique, trois nécessités apparaissent :

- 1) la nécessité de préparer le placement tant au niveau de la famille d'accueil (sélection) qu'à celui de la famille d'origine et de l'enfant ;
- 2) la nécessité de maintenir les contacts entre l'enfant et sa famille naturelle: idéologie du lien (N.D.R.L. càd « position de principe, selon laquelle le maintien du lien physique, réel, entre l'enfant et ses parents, a une valeur absolue et intouchable. L'idéologie du lien empêche de penser une substitution valable » [M. BERGER in « L'enfant et la souffrance de la séparation » 1997]). Or dans certaines familles d'origine, il faut aider les parents à faire le deuil de leur compétence éducative pour élever leur enfant en permanence, les aider à ne pas attendre son retour.
- 3) la nécessité de développer la capacité éducative de la famille d'accueil (soutenir celle-ci, l'aider en tenant compte de son histoire).

Mettre en pratique ces principes n'est pas toujours évident :

- le placement temporaire devient plus ou moins du long terme ;
- la participation de la famille d'origine est souvent difficile ou illusoire. La politique de réintégration avec maintien de contacts échoue souvent car au bout d'un moment, des conflits apparaissent entre famille d'origine et famille d'accueil, conflits qui perturbent la continuité des contacts.

Difficultés du placement familial

Aucun placement familial n'est simple. On peut repérer trois niveaux sources de difficultés :

- 1) la souffrance initiale de la séparation précoce, brutale, imposée
- 2) l'intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (cet enfant partagé doit *s'affilier* – càd se sentir appartenir- à une nouvelle famille) . Cela pose le problème de l'origine.
- 3) l'organisation de la famille d'accueil.

1) La souffrance initiale de la séparation

Le placement d'un enfant est l'aboutissement d'un long parcours difficile pour l'enfant comme pour sa famille d'origine. Il ne faut donc pas attribuer toutes les difficultés de développement de l'enfant au seul fait de la séparation, mais tenir compte du parcours qui a précédé.

On emploie le terme de « *mal de placement* » :

- l'enfant a vécu une ambivalence : intolérance mutuelle entre ses parents et lui souvent masquée par des signes d'attachement anxieux (besoin de proximité excessive ou de grande distance, recherche d'exclusivité, grande angoisse de la séparation, de l'abandon...). Il peut y avoir eu des passages à l'acte violents.
- ce type de relation ambivalente se mémorise très tôt (la mémoire de l'enfant remonte en deçà du langage) et se reproduit : notion d'EMPREINTE d'un certain type de relation. L'enfant va donc reproduire ailleurs le type de relation qu'il a connu en tout premier lieu : comportement de collage, d'agrippement, d'avidité ; on parle de pathologie du contact. Il va développer une capacité de s'attacher même à une relation négative, et cela aura des conséquences dramatiques : dès qu'*il suscitera* des réactions de rejet, il développera autour de lui ce type de relation car c'est ce qu'il connaît.

2) notion de filiation et d'affiliation

A. Recherche des origines – notion de FILIATION

On fait appel ici à la notion de roman familial ou fait que la majorité des enfants (les nôtres y compris) se constituent des parents idéaux, ce qui leur permet de se sentir quelqu'un de bien (puisque nés de gens très bien). C'est nécessaire psychologiquement d'être issu d'un couple idéal.

L'enfant placé, lui, a plus de matière pour créer ce roman familial puisqu'il a effectivement d'autres parents d'origine. La famille d'accueil doit pouvoir accepter ce besoin de l'enfant d'être issu de parents formidables. Mais comment l'enfant en accueil peut-il concilier son déplacement (vers une autre famille) et son roman familial ?

Trois scénarios sont possibles :

- A. Kidnapping et idéalisation des parents d'origine : des gens incompétents (services de placement) m'ont retiré à de bons parents que je veux retrouver.
- B. Idéalisation de la famille d'accueil et dévalorisation de la famille d'origine : mes parents d'origine sont infects mais je suis formidable et j'ai la chance d'avoir une famille d'accueil formidable.
- C. Dévalorisation personnelle : j'ai été abandonné car je ne valais pas l'amour de mes parents. Je suis infect et je le prouve à tous, notamment à mes parents d'accueil (ratages...).

La recherche sur sa famille d'origine est donc un travail compliqué mais nécessaire pour l'enfant accueilli (afin de comprendre son histoire et de se situer lui-même).

B. Notion d'AFFILIATION

Idéalement, l'enfant devrait se construire dans une relation fusionnelle avec sa mère, prendre les bons éléments de sa mère puis s'en détacher (à travers d'autres centres d'intérêt).

La notion d'*affiliation*, c'ad d'appartenance, est *très structurante* : on se sent appartenir à un groupe, on se sent reconnu comme ... => *sentiment D'IDENTITE*.

On a *besoin de se construire à travers un sentiment d'appartenance à différents groupes* (familial, culturel...). Cette *notion d'affiliation doit être très bien mise en place, développée dans les familles d'accueil* : cela doit être beaucoup plus mis en évidence pour les enfants accueillis que pour les enfants biologiques : « *Je suis originaire de..., mes parents sont..., mais je me sens appartenir à ... (telle famille, tel groupe...)* ».

L'enfant accueilli a besoin d'être reconnu comme enfant de la famille et non comme enfant placé (« je suis un enfant placé » est une fausse identité qui peut être utilisée pour excuser un tas de choses).

3) Organisation de la famille d'accueil. Que se passe-t-il à l'arrivée d'un enfant en famille d'accueil ?

A. Période d'idylle.

D'autant plus que les parents d'origine restent souvent un peu en retrait pour se restaurer. L'enfant correspond aux souhaits de la famille d'accueil, progresse à tous niveaux. Il se gave puis peu à peu s'écoeure.

B. Remise en cause de la relation.

L'enfant développe avec sa famille d'accueil des comportements d'opposition, de violence, d'abandonnisme. La famille d'accueil a tendance à répondre par un comportement de réparation, d'aide accrue, d'amour accru. Cela peut écoeurer l'enfant car il ne connaît pas ce modèle de comportement et ne le tolère pas. Il peut y avoir crise sur crise menaçant la poursuite du placement en famille d'accueil.

- L'enfant inverse le clivage de la période d'idylle : parents d'origine = mauvais, parents d'accueil = idéaux.
- L'intervention d'un tiers est nécessaire pour permettre à l'enfant d'INTERIORISER SA DOUBLE APPARTENANCE, CE QUI SE FERA TRES PROGRESSIVEMENT.

Conclusions

Le Dr VERVIER laisse la conclusion à la romancière Irène FRAUN :

« On peut à la fois aimer et détester sa famille. L'aimer parce qu'elle est le berceau, la haïr parce qu'on a besoin d'autres horizons ».

+ + + +

DEBAT.

Les questions et l'échange étant particulièrement riches, j'ai beaucoup écouté... et moins noté. Voici cependant une tentative de résumé des principales interventions.

Première question :

Comment concilier le besoin de l'enfant accueilli d'avoir un sentiment d'appartenance à sa famille d'accueil encore plus que les enfants biologiques de sa famille d'accueil, et le fait que les instances officielles demandent aux familles d'accueil de parler de provisoire et d'être loyaux envers les parents d'origine ? ON DEMANDE A LA FAMILLE D'ACCUEIL DE CHAQUE FOIS CASSER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE EN TRAIN DE SE CONSTRUIRE (ex : L'enfant commence à nous appeler «papa », «maman »).

Réponse :

1)

- Notion de provisoire : en tant que pédopsychiatre, le Dr VERVIER pense que c'est un confort que se sont donnés les services de placement et les décideurs.

Le contexte luxembourgeois, à cet égard est beaucoup plus clair et structurant : le placement se fait par le Juge de la Jeunesse et jusqu'à 18 ans.

TRAVAILLER DANS LE PROVISoire EST TRES NEFASTE POUR LES ENFANTS COMME POUR LES FAMILLES D'ACCUEIL ET PEUT-ETRE MEME POUR LES FAMILLES D'ORIGINE. Dans certaines situations, c'est un leurre, c'est de la malhonnêteté intellectuelle de laisser tout le monde croire à la possibilité d'une réintégration familiale.

- Si l'enfant pose des questions sur son avenir à sa famille d'accueil, celle-ci peut le rassurer non sur la décision (qui ne lui appartient pas) mais sur son projet : « On a un projet de famille d'accueil. *On ne peut pas te garantir de rester, mais on peut te rassurer sur notre intention à nous de nous occuper de toi jusqu'au bout càd jusqu'à ce que tu décides de (bien) partir* ».

C'est pareil pour nos propres enfants : nous avons un projet de famille sans savoir si l'un de nous ne mourra pas ou ne partira pas demain .

- L'enfant peut jouer sur le provisoire («je rentre dans ma famille d'origine») comme le fait l'enfant de parents divorcés. Mais il ne faut pas remettre soi-même en question le lien avec l'enfant (« Même si tu es infect, tu restes ici») ainsi l'enfant sera renforcé dans sa confiance.
- Devant un système aussi fragile, sujet à changement, les familles d'accueil peuvent être une force. Que ferait le système si les candidats familles d'accueil refusaient d'accueillir des enfants dans de telles conditions ?

2) Un enfant qui appelle quelqu'un papa = c'est le papa du moment. S'il appelle « papa » son père d'accueil, c'est qu'il a développé assez d'affinités avec lui. Il faut **respecter les mots de l'enfant, être plus dans le présent, dans le réel**. (Les adultes coupent les cheveux en quatre là où l'enfant dit clairement les choses).

Il faut **développer chez lui un très très bon sentiment d'appartenance** (« Tu es rentré dans notre famille par un placement » et non « Tu es placé ») . LA FILIATION SYMBOLIQUE N'EST PAS MOINS FORTE QUE LA FILIATION BIOLOGIQUE.

.....
Témoignage concernant un jeune homme de 23 ans qui a vu sa mère très tard. La relation entre eux est difficile mais semble importante pour lui. Comment aurait évolué cette relation s'il avait connu sa mère plus tôt ?...
.....

Témoignage sur la nécessité que pédiatres et pédopsychiatres soient sensibilisés au fait que les vraies raisons du placement doivent être claires pour tout le monde (enfant, famille d'accueil, famille d'origine). C'est une question de respect des personnes.

Réaction du Dr VERVIER :

quelqu'un (un Juge de la Jeunesse par ex.) devrait pouvoir accepter d'être la personne à haïr. Mais on entend un discours psychologisant chez certains juges de la jeunesse (ex : « C'est un geste d'amour que ta mère a fait en t'abandonnant »...ce qui est un peu gros...et pas le rôle du Juge de la Jeunesse).

Une personne travaillant en pouponnière explique que, le plus souvent, les parents refusent un placement en famille d'accueil (peur qu'on vole leur enfant).

Réponse :

l'institution peut être un passage intéressant pour évaluer la compétence parentale, pour établir un projet cohérent (retour en famille d'origine ou famille d'accueil ou...).

Témoignage : un enfant a été accueilli à la demande de sa famille d'origine mais cela n'a pas été verbalisé devant lui. Maintenant, il se vit comme kidnappé par sa famille d'accueil, comme abandonné par sa famille d'origine.

Attention à ne pas attribuer toutes les difficultés au fait que l'enfant est accueilli ! Il y a des problèmes «normaux» d'adolescence.

Accueillir un enfant de sa propre famille (neveu, petit-fils) pose des problèmes spécifiques :

- On n'avait pas mûri un projet d'accueil, il nous « tombe dessus ».
- Les relations avec la famille d'origine n'en sont pas facilitées nécessairement ...c'est même peut-être le contraire, chacun ne se privant pas de donner son avis sur la situation, parfois devant l'enfant...

Question : quelle stratégie politique ?

Le décret contient en lui-même une série de dysfonctionnements, d'aberrations au niveau psychologique et psychiatrique. Comment faire entendre cela ? Car la réponse n'est pas sur le terrain psychologique mais sur le terrain du droit (des familles, des liens du sang par rapport aux liens symboliques...).

Des auteurs ont écrit à ce sujet (ex : Maurice BERGER).

Il y a de plus en plus d'unanimité sur les conséquences de la carence. Mais on ne peut pas en tirer des règles générales de stratégie politique. Il y a quelques évidences comme la nocivité de la remise en question chaque année du placement familial.

Voir peut-être ce qu'en pense l'Association Professionnelle des Pédopsychiatres (qui a réagi très vivement au projet de décret sur la maltraitance).

* * *

7

Compte-rendu de la rencontre-débat animée par Madame Amelin (service de placement "L'Accueil Familial", section Namur-Luxembourg), le 21-11-97 à Habay-la-Neuve sur le thème "Le Service de Placement".

La plupart des F.A. présentes se rencontrant pour la 1^o fois, un échange a lieu sur les différentes situations :

- Certaines F.A. ont suivi la voie classique (demande d'accueil avec sélection puis accompagnement par un service de placement familial).
- D'autres ont répondu à un besoin de leur entourage : accueil d'un petit-fils, d'une voisine, d'une filleule, d'un frère ou soeur de l'enfant déjà accueilli.

Dans certaines situations, la F.A. a bien du mal à comprendre la position du SAJ ou du SPJ : Les conceptions du bien de l'enfant divergent, les décisions prises ne sont pas comprises.

Les relations avec les familles naturelles sont parfois inexistantes ou conflictuelles, mais plusieurs familles présentes affirment leur désir d'accueillir l'enfant en bonne harmonie et, si possible, en collaboration avec la famille naturelle; le rôle de la F.A. est donc d'être solidaire des parents naturels jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre valablement en charge leur enfant (mais pas dans n'importe quelles conditions).

Cas vécu : A la demande de la maman d'origine, une famille a accueilli une petite voisine et filleule. Cet accueil s'est prolongé, la maman ne se manifestant pas. Puis, sur demande écrite du SAJ, la famille a dû, en 3 jours, confier à nouveau l'enfant à sa mère car celle-ci le demandait.

La F.A. resta sans nouvelles. Un an après, elle apprit par hasard que la fillette se trouvait dans un home de la région, et en informa le SAJ. Celui-ci demanda alors à la F.A. de recevoir l'enfant en vacances d'été (le home n'étant pas du tout adapté pour elle),... puis de l'accueillir de nouveau en permanence ! Après réflexion, car elle ignorait le vécu et les éventuels traumatismes subis par l'enfant, la F.A. finit par accepter car la petite fille semblait avoir repris rapidement ses habitudes et points de repère chez eux.

Réactions de La Porte Ouverte :

- Importance pour la F.A. d'être très bien informée des procédures : Cette F.A. pouvait réclamer une réunion au SAJ pour réfléchir avec la famille d'origine, devant la conseillère, avant tout retour, car le F.A. est partenaire légalement.
- Importance de l'accompagnement par un service de placement pour expliquer les procédures et pour poser aussi souvent que nécessaire aux instances appropriées la question de l'intérêt de l'enfant.
- Suite à cette réponse rapide et non négociée du SAJ à la demande de la maman d'origine, cette fillette a vu sa vie quotidienne et sa scolarité bouleversées, pour aboutir un an plus tard à un nouveau placement, à un nouveau vécu d'abandon.

Madame Amelin présente brièvement les missions du service de placement car elle souhaite être à l'écoute des questions et réactions.

Ces missions sont :

- La sélection des F.A.
- La mise en place du suivi
- La gestion des droits de visite.

Elle parle de partenariat entre les F.A. et le service de placement.

Le nouveau décret a amené une obligation de réactiver les parents, ce qui n'existait pas auparavant.

Questions : Le décret a-t-il les moyens de ses objectifs ? Qui est mandaté pour effectuer un travail en profondeur avec les familles d'origine ?

Il est essentiel de se centrer sur l'enfant, d'avoir une cohérence dans son intérêt.

Il est très important de dire à la F.A. dans quoi elle s'engage.

Il est important aussi qu'elle sache que les blessures de ces enfants sont là pour toujours, que les F.A. peuvent les soigner, mais non les guérir (le président de *La*

Porte Ouverte rappelle que nous souhaitons une formation pour les F.A.).

On voit les situations à travers les yeux d'un adulte, mais quand l'enfant est-il vraiment entendu ?

Madame Amelin nous explique que son service accorde beaucoup d'importance au travail avec les enfants pour les préparer à l'accueil.

Cela se fait notamment à l'aide de marionnettes. Qu'est-ce que l'enfant vit là où il est ? Comment vit-il la séparation ? "C'est terrible ce qu'on découvre comme souffrances et comme demande de leurs parents."

Elle donne l'exemple d'un enfant d'un an, à qui dans le cadre de la préparation à un projet d'accueil, on explique les raisons de son arrivée en pouponnière : Cet enfant se met à pleurer pendant 20 minutes... Cette blessure est là pour toujours.

Si l'enfant ne comprend pas son entrée en F.A., si il n'y est pas préparé, il peut très mal le vivre (sentiment d'avoir été volé à sa famille d'origine, angoisses, difficultés d'intégration dans sa F.A....).

Le service de placement peut aussi aider l'enfant à exprimer ce qu'il désire dire à l'instance de décision.

Question : Le service est-il entendu auprès des décideurs ? Oui.

Une F.A. pose la question de l'adoption demandée par ses enfants d'accueil sans contacts avec leurs parents d'origine depuis des années. Il n'y a pas de réponse simple. Qu'y a-t-il derrière cette demande ? Si une F.A. a décidé d'attendre quelques années pour que les enfants puissent comprendre de quoi il s'agit, ne faut-il pas attendre jusque après l'adolescence pour que ces jeunes ne se sentent pas "coincés" au moment de l'adolescence avec sa recherche d'identité ?

Je voudrais terminer par les réflexions, rapportées par Madame Amelin, d'une jeune fille confiée en accueil à 7 ans, venant d'un home : "Cela a fait éclater tous les ballons de mon enfance. En home, je pouvais rêver de rentrer chez mes parents. En F.A., j'ai réalisé que j'étais différente; au home, on était tous pareils."

Elle fait cependant, globalement, un bilan positif de la décision d'accueil : Ouverture au monde, frères et sœurs d'accueil, famille harmonieuse...

A.S.B.L. « La Porte Ouverte » - Bilan annuel d'activités en vue de l'A.G. du 28.3.98.

I. CONTACTS AVEC LES INSTANCES OFFICIELLES :

(Administration, services de placement; S.A.J., S.P.J., Claude LELIEVRE, cabinet ONKELINX)

A partir d'avril 97 : contacts avec l'Administration Générale de l'Aide à la Jeunesse, le Cabinet de madame ONKELINX et le Conseil des Femmes Francophones de Belgique aboutissant le **20 juin 97** à une **réunion rassemblant** :

- des représentants de l'Administration (chargés entre autres de vérifier la bonne application du décret);
- des représentants de l' Union des Conseillers et des Directeurs ;
- des représentants de notre A.S.B.L. (et d'une autre).

A cette occasion, nous remettons à chaque participant un document intitulé :

« Amélioration de la prise en charge des enfants en famille d'accueil à moyen terme – Propositions de l'A.S.B.L. « La Porte Ouverte » ». Constituant une synthèse de notre réflexion au 16.6.97, ce document propose des pistes concrètes d'amélioration à 4 niveaux : - l'enfant,

- la famille d'accueil,
- la famille d'origine,
- la collaboration autour d'un enfant.

Notre message principal : **que l'enfant soit au centre, qu'il soit écouté comme sujet.**

Deux **propositions** nous sont faites lors de cette réunion :

- l'une, par l'Administration, consiste à lui **signaler par écrit les dysfonctionnements** précis dans les situations particulières ;
- l'autre, par les représentants de l' Union des Conseillers et des Directeurs, consiste à organiser une **participation de notre A.S.B.L. aux conseils d'arrondissement de l'Aide à la Jeunesse** en vue de cerner les dysfonctionnements et d'émettre des propositions.

Le **2 juillet**, nous écrivons aux **21 services de placement** pour leur envoyer notre document et pour les informer des deux propositions émises lors de la réunion du 20 juin.

Le **6 juillet**, nous écrivons au Directeur général délégué de l'Aide à la Jeunesse, **Mr HUBIN**, pour lui résumer la réunion et les deux propositions faites. Nous rappelons que, « l'écoute et le respect rencontrés au niveau des services de placement étant dans l'ensemble satisfaisants, c'est plutôt au S.A.J. et au S.P.J. que se situent les dysfonctionnements » et nous en citons plusieurs exemples. Nous lui envoyons notre document de synthèse et redisons l'utilité de mettre en place une cellule de réflexion sur l'accueil familial à un niveau global plutôt que local.

L' Administration nous enverra son P.V. de cette réunion seulement en **décembre 97** ! Nous comptons y réagir car, si certains points ont été très bien repris comme par exemple l'écoute de l'enfant quel que soit son âge et la primauté de son intérêt dans les décisions, le point des dysfonctionnements constatés au niveau des S.A.J. et des S.P.J. n'a pas été repris ; l'Administration rappelle que les familles d'accueil doivent lui signaler les dysfonctionnements pour qu'elle puisse exercer un contrôle, mais elle les situe uniquement au niveau des services de placement !

N.B. : en ce qui concerne le signalement des dysfonctionnements, nous avons décidé en conseil d'administration d'informer les familles d'accueil de cette possibilité voire de les aider à rédiger leur lettre à l'Administration, mais l'A.S.B.L. en tant que telle reste fidèle à son objectif de partir des cas particuliers pour formuler une analyse et des propositions globales.

En octobre 97, l'A.S.B.L. écrit à Mr LELIEVRE, délégué général aux droits de l'enfant, pour lui envoyer le document de synthèse de juin et pour l'informer de la création de 3 antennes de « La Porte Ouverte ».

En novembre 97, l'A.S.B.L. écrit à Madame ONKELINX pour lui envoyer son document de synthèse, l'informer de la création de 3 antennes et lui résumer les 2 propositions faites à notre A.S.B.L. à la réunion du 20 juin. Nous concluons que les dysfonctionnements relevés ne résultent pas uniquement d'une mauvaise application d'un décret qui serait totalement positif, mais que certains problèmes découlent directement des dispositions du décret ; ainsi, la situation des enfants en famille d'accueil depuis plusieurs années (suite à des reconductions répétées de la décision de placement) n'est pas rencontrée spécifiquement par le décret.

En octobre 97, l'A.S.B.L. envoie à tous les Conseillers et Directeurs le document de synthèse de juin. Elle rappelle la proposition de l'Union, d'organiser une participation de notre A.S.B.L. aux conseils d'arrondissements d'Aide à la Jeunesse.

En octobre 97, l'A.S.B.L. écrit à Mr LELIEVRE pour « accompagner » la démarche d'une famille d'accueil auprès de lui.

Objectifs : - demander à Mr LELIEVRE d'interpeller les décideurs pour que l'intérêt supérieur de cet enfant soit l'unique conducteur des décisions ;
- lui demander de formuler à qui de droit des propositions susceptibles de répondre aux problèmes de fond soulevés par certains aspects du décret de 1991 afin que l'enfant soit sujet et non pas objet de droit.

Depuis, nous restons fort attentifs à la situation de cet enfant, assez exemplaire, il faut le dire, des dysfonctionnements du système.

Le 1/12/97, l'A.S.B.L. est reçue par Mr LEONARD, collaborateur de Mr Lelièvre. Sont abordés entre autres les thèmes suivants :

- L'écoute de la parole (verbale et non verbale) de l'enfant. Comment la recueillir ? Qui doit le faire ? Comment l'acter ?...
- Logique du « et » devant remplacer la logique du « ou » lorsque les professionnels rencontrent familles d'accueil et familles d'origine (l'enfant a besoin de ses 2 familles pour se construire).
- Quid quant il y a conflit entre les besoins, les demandes d'un enfant et ceux des adultes ? Actuellement, l'idéologie du retour en famille naturelle rend quasi impossible toute discussion mettant au centre l'intérêt supérieur de l'enfant.
- L'indépendance d'avis des services de placement (Mr Léonard nous explique la situation en Flandre).
- La nécessaire formation des familles d'accueil.
- Etc.

